

Conseil Communautaire du	9 décembre 2022
--------------------------	-----------------

à	14h00
---	-------

N°ordre	31
N° identifiant	2022-0562

Titre	Tarifs location salle des Castors 2023
-------	--

Rapporteur(s)	M. Emmanuel BAZILE
Date de la convocation	02/12/2022

Président de séance	Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance	Stéphane ALLOUCH

PJ.	Tarifs
-----	--------

Membres en exercice	86	
Quorum	43	

Présents	63	<p>Mme Florence JARDIN - Présidente M. Stéphane ALLOUCH - M. Frankie ANGEBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Jean-Charles AUZANNEAU - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - M. Gilles MORISSEAU - M. Maxime PÉDEBOSCQ - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - M. Robert ROCHAUD - Mme Béatrice VANNESTE - Membres du bureau Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BENOIST - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Joël BLAUD - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Anthony BROTTIER - M. Christophe CHAPPET - M. Vincent CHENU - M. Serge COUSIN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Guy DAVIGNON - Mme Nathalie DESJARDINS - M. Ludovic DEVERGNE - M. Pascal FAIDEAU - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Vincent GATEL - M. Kévin GOMEZ - Mme Pascale GUITTET - Mme Monique HERNANDEZ - M. Olivier KIRCH - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Jean-Louis LEDEUX - M. Sébastien LÉONARD - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - Mme Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard MAUZÉ - M. Jérôme NEVEUX - M. Kentin PLINGUET - M. Philippe PRIOUX - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Julie REYNARD - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Valérie SIMON - M. Bruno VIVIER les conseillers communautaires</p>
----------	----	--

Absents	5	<p>Mme Béatrice BEJANIN - Mme Sonia BENNANI - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - Mme Carine GILLES - M. Arnaud ROUSSEAU les conseillers communautaires</p>
---------	---	---

Mandats	18	Mandants	Mandataires
		M. Gérard HERBERT	Mme Nelly GARDA-FLIP
		M. Frédéric LÉONET	Mme Isabelle MOPIN
		Mme Élisabeth NAVEAU DIOP	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		M. Aurélien BOURDIER	Mme Monique HERNANDEZ
		M. Théo SAGET	M. Aloïs GABORIT
		M. Laurent LUCAUD	Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT
		Mme Chantal NOCQUET	M. Robert ROCHAUD
		Mme Sylvie SAP	M. Pierre-Étienne ROUET
		M. Bernard CHAUVET	M. Pascal FAIDEAU
		Mme Rozenn SÉNÉLAS	M. Christophe CHAPPET
		Mme Claude THIBAULT	Mme Léonore MONCOND'HUY
		Mme Samira BARRO-KONATÉ	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Corine SAUVAGE	M. Maxime PÉDEBOSCO
		Mme Dany COINEAU	Mme Florence JARDIN
		M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie REYNARD
		M. Jean-Luc SOULARD	Mme Alexandra DUVAL
Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA		
M. Alain CLAEYS	M. François BLANCHARD		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : 1 à 3, 15, 17, 73 à 79, 4 à 14, 92,16, 18 à 22, 24 à 35, 23, 36 à 44, 46 à 72, 80 à 81 et 83 à 91. Les délibérations 45 et 82 sont retirées.</p> <p>Retour de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN (mandataire de Mme Samira BARRO-KONATÉ).</p> <p>Départs de Mme Rozenn SÉNÉLAS qui donne pouvoir à M. Christophe CHAPPET et de M. Bernard CHAUVET qui donne pouvoir à M. Pascal FAIDEAU.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Générale et des finances
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction générale des services Direction Protocole
------------------	--

Grand Poitiers possède dans son domaine public la salle communautaire dénommée la salle des Castors, située à Buxerolles, place des Castors.

Les tarifs de location de la salle des Castors ont été fixés en dernier lieu par délibération de la Communauté urbaine du 10 décembre 2021.

Il vous est proposé de revoir les modalités d'accès à cette salle, de voter de nouveaux tarifs de location et d'afficher les gratuités offertes.

La gratuité de la salle sera désormais possible dans les cas suivants :

- conformément à l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la mise à disposition de la salle aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée d'un intérêt public communautaire
- dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la salle des Castors, pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précèdent
- enfin, toute manifestation organisée à l'initiative de Grand Poitiers ou en partenariat avec elle, dans les domaines de ses champs de compétences seront gratuites.

La mise à disposition à titre gracieux fait l'objet d'une valorisation correspondant au tarif 2 de location

Désormais toute manifestation (sans entrée payante ni vente) organisée par les associations, les communes de Grand Poitiers, les syndicats dont la manifestation ne concourt pas à un intérêt public communautaire et les partis politiques du territoire de Grand Poitiers (hors période de campagne), seront payantes.

En toute hypothèse, la location de cette salle devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

En cas d'annulation de la réservation, après signature de la convention de location (Autorisation d'occupation temporaire (AOT)), dans les sept jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total Toutes taxes comprises (TTC) de la location restera à la charge de l'organisateur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité, avec dans ce cas l'application d'une pénalité dont le calcul sera établi sur la base du tarif 1.

Une pénalité de 150 € est appliquée ou valorisée pour ménage non fait lorsque la salle est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée. La pénalité s'applique également aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité.

À compter du 1^{er} janvier 2023, il est proposé que pour toute utilisation de la salle supérieure à 11 h, les heures supplémentaires d'utilisation de la salle soient facturées 40 € par heure supplémentaire. Cette facturation s'applique également aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'appliquer les nouveaux tarifs de location des salles. La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 % s'ajoutera à ces tarifs**
- **d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessus indiquées ci-dessous**
- **d'imputer les recettes correspondantes à l'article 752 du budget Locations immobilières**
- **d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer tous documents à intervenir à ce sujet.**

POUR	54		La Présidente,
	CONTRE	12	M. François BLANCHARD, M. Gérald BLANCHARD, M. Aurélien BOURDIER, M. Anthony BROTTIER, M. Alain CLAEYS, Mme Nathalie DESJARDINS, M. Ludovic DEVERGNE, Mme Monique HERNANDEZ, M. Olivier KIRCH, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Pierre-Étienne ROUET, M. Bruno VIVIER.
Abstention	15	M. Jean-Charles AUZANNEAU, Mme Martine BATAILLE, M. Gérard BENOIST, M. Joël BLAUD, M. Christophe CHAPPET, M. Bernard CHAUVET, M. Guy DAVIGNON, M. Pascal FAIDEAU, Mme Pascale GUITTET, M. Jean-Louis LEDEUX, M. Bernard MAUZÉ, M. Jérôme NEVEUX, M. Philippe PRIOUX, Mme Valérie SIMON, Mme Béatrice VANNESTE.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Stéphane ALLOUCH



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	16 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-200069854-20221209-168289-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	